



**Mémoire déposé dans le cadre de l'étude du  
Projet de loi 83**

Loi modifiant diverses dispositions législatives en  
matière municipale concernant notamment le  
financement politique

4 mars 2016

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
Présentation de Projet Montréal	3
<b>RÉACTIONS AU PROJET DE LOI 83</b>	<b>4</b>
Le rôle de l'argent en politique municipale	4
Rééquilibrage du budget d'Allocation et de Recherche et soutien	5
Contributions politiques et financement public	5
Dépenses électorales	6
Le cas particulier des élections partielles	7
<b>CONCLUSION</b>	<b>8</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>9</b>

## Introduction

### Présentation de Projet Montréal

Fondé en 2004 et fort de 25 élues et élus, Projet Montréal constitue l'opposition officielle à la Ville de Montréal depuis les élections de novembre 2013. Sa croissance a été marquée par un développement constant; en effet, alors que le parti n'avait fait élire qu'un seul candidat à l'élection de 2005, en 2009 c'est 14 personnes qui ont représenté le parti dans les conseils d'arrondissement et de ville.

Projet Montréal propose à la population montréalaise une façon de vivre en ville à échelle humaine, respectueuse de sa diversité ainsi que de l'identité et de la richesse propre à chacun de ses quartiers. Pour ce faire, il met de l'avant une vision urbanistique, sociale et économique innovante, à l'affût des bonnes pratiques, centrée sur le développement durable, la démocratie, la saine gestion et la transparence. Le parti vise une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

Projet Montréal est un parti qui souhaite mettre de l'avant les idées issues des débats politiques tenus entre ses militants, inspirés et appuyés par les membres de la société civile qui veulent bien y contribuer. Dirigé par un Conseil de direction et appuyé par des instances locales (associations locales d'arrondissement), le parti est d'abord et avant tout le véhicule politique de citoyens montréalais qui partagent certaines valeurs démocratiques. Les dons politiques recueillis par Projet Montréal proviennent donc de nos membres et sympathisants qui souhaitent contribuer financièrement à la réussite et au développement du parti.

Dans ce document, nous aborderons diverses questions qui font partie du projet de loi 83 : rééquilibrage des budgets d'allocation et de recherche et soutien, diminution des montants pouvant faire l'objet de contributions politiques et plafonds de dépenses électorales. La question particulière des élections partielles, peu élaborée par le projet de loi, sera aussi évoquée dans notre dernière section afin de présenter les questionnements qui en relèvent.

## Réactions au projet de loi 83

D'entrée de jeu, Projet Montréal est globalement favorable au projet de loi 83, notamment en ce qui concerne le rééquilibrage des budgets de « recherche et soutien » et d'allocation. Toutefois, certains éléments du projet de loi, tels que les plafonds de contribution politiques privées et les encadrements des dépenses électorales, suscitent des questionnements alors que d'autres aspects de la vie politique municipale, comme les élections partielles, ne sont carrément pas abordés. Nous souhaitons donc attirer votre attention sur ces éléments.

### Le rôle de l'argent en politique municipale

Depuis la commission Charbonneau et les révélations des dernières années, l'argent en politique municipale est perçu par certains comme un adversaire en soi. Toutefois, il importe de constater que c'est surtout l'utilisation des fonds et le recours à des stratagèmes frauduleux qui ont causé problème. En effet, l'argent est un mal nécessaire afin de se doter des ressources nécessaires pour faire la promotion des idées et des valeurs que nous défendons. Des ressources financières sont nécessaires pour organiser une conférence de presse, imprimer des feuillets d'information, tenir des assemblées citoyennes, etc. Il faut cependant reconnaître que les sommes dépensées doivent l'être à bon escient ; c'est d'ailleurs là que réside toute l'importance de la vérification des dépenses.

S'il est nécessaire de pouvoir bénéficier de ressources financières afin de mener à bien la mission d'information des partis politiques et des élus municipaux, peut-être faut-il remettre en question les sommes qui peuvent être dépensées. En effet, en dehors des périodes électorales, aucun plafond de dépense n'est prévu. Il peut ainsi être tentant pour certains élus ou formations politiques de trouver des sources de revenus alternatives afin de faire leur promotion. Or, à défaut d'avoir un large réseau de membres et de sympathisants, ces sources de revenus ont tendance à être moins légitimes. Dans un contexte où de nombreux contrats lucratifs peuvent être donnés par les élus d'une municipalité, il serait peut-être pertinent de s'attarder à la question des plafonds de dépense en dehors des strictes périodes électorales.

Ainsi, nous recommandons :

Que le PL-83 encadre les dépenses effectuées par les partis politiques municipaux en dehors des années électorales, notamment par l'introduction d'un plafond de dépenses annuel.
---

## Rééquilibrage du budget d'Allocation et de Recherche et soutien

Entre les années électorales, les dépenses d'une formation politique comme la nôtre sont nombreuses, ne serait-ce que pour faire vivre les bureaux du parti et tenir les activités politiques qui permettent aux membres de continuer de militer et, ainsi, de tenir les élus responsables des positions et des décisions qu'ils prennent. De plus, pour un parti politique comme le nôtre, le débat d'idée est fondamental et primordial.

Afin de nous permettre de tenir et d'élargir ce débat le plus possible, il faut certains moyens financiers. Il en va de même de la diffusion de nos idées. C'est donc à la fois grâce au financement autonome et au budget d'allocation que nous pouvons remplir cette fonction. Parallèlement, les fonds dédiés à la fonction de « Recherche et soutien » permettent aux conseillers et conseillères élus de bien remplir leur fonction au sein de la municipalité et d'être outillés dans les décisions et les votes qu'ils prennent. Bien que ces deux fonctions soient intrinsèquement liées, les ressources nécessaires pour leur permettre d'avoir cours ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi Projet Montréal salue la reconnaissance de ces deux rôles par des budgets distincts et apprécie le rééquilibrage des budgets d'allocation et de recherche et soutien.

## Contributions politiques et financement public

Projet Montréal n'est pas contre la diminution de la somme pouvant être faite annuellement à titre de contribution privée. Cependant, nous ne pensons pas que cette seule mesure permettra d'atteindre un objectif d'assainissement des mœurs politiques lié au financement de la politique municipale.

La diminution du montant des contributions va indéniablement rendre le financement autonome plus difficile, particulièrement en dehors des années électorales. En effet, le bassin d'électeurs qui peuvent contribuer est moins élevé au municipal qu'aux autres paliers politiques. Considérant l'augmentation du budget d'allocation, cela ne devrait pas causer trop de problème pour les années non électorales. Toutefois, pour l'année électorale, cela soulève quelques éléments problématiques.

D'abord, mentionnons qu'en vertu du projet de loi, chaque dollar amassé en contribution pourra permettre au parti de recevoir un financement public de 2,50 \$ sur présentation de preuves de dépense, en même temps que le remboursement des dépenses électorales. C'est donc dire que les formations politiques devront prendre des risques financiers en empruntant ces sommes, emprunts qui demandent souvent que candidats et militants les cautionnent. Ceci pourrait être évité par des dispositions qui permettraient aux partis d'obtenir des « avances de fonds » en fonction des sommes recueillies et d'une projection des dépenses. Les contributions

financières recueillies lors des années précédentes pourraient aussi permettre aux partis d'engager des sommes sans avoir à recourir à diverses stratégies comptables pour pouvoir assurer leurs dépenses électorales.

Ainsi, bien que Projet Montréal ne s'oppose pas à la diminution des contributions politiques privées permises, nous questionnons ses impacts réels et souhaitons souligner quelques problèmes auxquels pourraient être confrontées les formations politiques municipales.

Ainsi, nous recommandons :

Que le PL-83 introduise des dispositions qui permettent aux partis d'obtenir des avances de fonds en fonction des sommes recueillies en financement autonome et d'une projection des dépenses.

### Dépenses électorales

Lors d'une campagne électorale, il faut faire valoir ses idées, valeurs, candidats et programme politique. Il n'y a pas de recette magique pour ce faire, il faut trouver des moyens de rejoindre le plus grand nombre d'électeurs ; c'est l'essence même d'une campagne électorale. Notre parti politique, fort de plusieurs milliers de bénévoles, peut être relativement frugal dans ses dépenses électorales. En effet, certaines fonctions comme la pose d'affiches et la distribution de dépliants peuvent être assurées et facilitées par une armée de bénévoles qui partagent nos valeurs.

Bien que les plafonds de dépenses aient été réduits de près de 30% pour la dernière campagne électorale, nous croyons qu'il est possible de les réduire pour le cas montréalais. Il est tout à fait envisageable lors d'une élection générale de faire une campagne efficace et professionnelle en dépensant moins d'argent que ce que les plafonds de dépense actuels permettent. En effet, si une option politique est soutenue par une certaine volonté populaire, celle-ci devrait normalement se matérialiser en appuis tangibles et, conséquemment, en réduire les coûts. De plus, puisque le financement public sera octroyé en fonction des sommes recueillies, nous craignons qu'un plafond de dépenses trop élevé soit un incitatif indirect à recourir à des méthodes de financement alternatives douteuses.

La notion de plafond de dépenses devrait aussi s'appliquer dans le cadre de la précampagne électorale. En effet, dans un contexte où, comme en politique municipale, la notoriété est un élément qui participe de façon importante à la construction des intentions de vote, il serait intéressant d'encadrer les dépenses faites tout au cours de l'année électorale. Ceci permettrait notamment d'éviter que des conseillers et formations politiques utilisent les budgets de recherche et d'allocation afin de faire leur autopromotion à quelques jours et semaines du déclenchement de la campagne électorale.

Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons :

Que le ministre envisage de réduire le plafond des dépenses électorales permises dans le cadre du PL-83.

Que le PL-83 mette en place un encadrement des dépenses effectuées par les partis politiques municipaux dès le début de l'année électorale.

### Le cas particulier des élections partielles

Le projet de loi 83 ne touche pas ou peu la question particulière des élections partielles. Le seul élément qui touche cette question concerne la possibilité pour un électeur de contribuer à un parti pour un montant de 100\$ supplémentaires dans le cadre d'une élection partielle et ce, même s'il a déjà fait une contribution politique dans l'année courante, donc une seule fois même si plusieurs élections partielles ont lieu pendant une même année. Cet élément suscite tout de même certaines questions, notamment parce que les formations politiques pourraient être fortement pénalisées lors des années où les élections partielles se multiplient. En effet, il ne semble pas y avoir de financement public prévu hors des années électorales. Or, dans un scénario où il y aurait plusieurs élections partielles au cours de la même année financière, le plafond de contributions pourrait causer problème, tant au cours de cette année que pour la suite des choses. Ainsi, il semble pertinent de prévoir un financement public lors des élections partielles.

Par ailleurs, contrairement aux élections générales, les plafonds de dépense lors des élections partielles sont parfois très bas. Et, contrairement aux élections générales, il n'y a pas d'économies d'échelles possibles. De plus, les élections partielles subissent déjà un déficit de visibilité. Tous ces éléments contribuent à rendre plus difficile la diffusion des idées et la promotion des candidats. Ainsi, bien que dans la section précédente, nous encourageons le législateur à diminuer les plafonds de dépenses permises dans le cadre des élections générales, il nous apparaît que ces derniers devraient plutôt être augmentés dans le cas particulier des élections partielles.

Ainsi, nous recommandons :

Que le PL-83 introduise un financement public dans le cas d'élections partielles, quelles que soient la période où elles surviennent et leur fréquence.

Que le PL-83 permette le rehaussement du plafond de dépenses électorales dans le cas d'élections partielles au niveau municipal.

## Conclusion

En conclusion, Projet Montréal est globalement favorable aux dispositions prévues dans le projet de loi 83. Plus particulièrement, nous saluons le rééquilibrage des budgets d'Allocation et de Recherche et soutien qui, tout en préservant une certaine sobriété dans les dépenses des formations politiques, permettra d'avoir une meilleure marge de manœuvre pour le type de dépenses. Toutefois, il nous apparaît que certaines dispositions pourraient bénéficier d'ajustements afin d'assurer un meilleur encadrement des dépenses, tant en année électorale qu'entre les élections. Nous croyons d'ailleurs qu'il serait possible de diminuer les plafonds de dépense lors des campagnes électorales sans affecter la qualité du débat politique. De plus, des arrangements devraient être prévus afin d'éviter que les partis et les candidats, notamment ceux qui sont moins implantés, aient à faire des emprunts et à prendre des risques financiers sur le dos de ceux et celles qui choisissent de s'investir au sein d'une organisation politique. Finalement, la question des élections partielles devrait être analysée en regard des difficultés particulières que celles-ci posent et le projet de loi devrait refléter cette différenciation, au-delà de la simple possibilité de recueillir des fonds supplémentaires auprès des contributeurs privés.

## Résumé

D'entrée de jeu, Projet Montréal est globalement favorable au projet de loi 83, notamment en ce qui concerne le rééquilibrage des budgets de « recherche et soutien » et d'allocation. Afin de nous permettre de tenir et d'élargir ce débat le plus possible, il faut certains moyens financiers. Il en va de même de la diffusion de nos idées. C'est donc à la fois grâce au financement autonome et au budget d'allocation que nous pouvons remplir cette fonction. C'est pourquoi Projet Montréal salue la reconnaissance de ces deux rôles par des budgets distincts et apprécie le rééquilibrage des budgets d'allocation et de recherche et soutien. Toutefois, s'il est nécessaire de pouvoir bénéficier de ressources financières afin de mener à bien la mission d'information des partis politiques et des élus municipaux, peut-être faut-il remettre en question les sommes qui peuvent être dépensées afin d'éviter que la recherche de sources de revenus alternatives soit l'objet de promesse de « retour d'ascenseur ».

Ainsi, nous recommandons :

- Que le PL-83 encadre les dépenses effectuées par les partis politiques municipaux en dehors des années électorales, notamment par l'introduction d'un plafond de dépenses annuel.

Concernant la diminution des contributions privées, assortie d'un financement public accru, des arrangements devraient être prévus afin d'éviter que les partis et les candidats aient à faire des emprunts et à prendre des risques financiers sur le dos de ceux et celles qui choisissent de s'investir au sein d'une organisation politique.

Ainsi, nous recommandons :

- Que le PL-83 introduise des dispositions qui permettent aux partis d'obtenir des avances de fonds en fonction des sommes recueillies en financement autonome et d'une projection des dépenses.

Bien que les plafonds de dépenses aient été réduits de près de 30% pour la dernière campagne électorale, nous croyons qu'il est encore possible de les réduire. Il est tout à fait envisageable lors d'une élection générale de faire une campagne efficace et professionnelle en dépensant moins d'argent que ce que les plafonds de dépense actuels permettent. De plus, la notion de plafond de dépenses devrait aussi s'appliquer dans le cadre de la précampagne électorale. En effet, dans un contexte où, comme en politique municipale, la notoriété est un élément qui participe de façon importante à la construction des intentions de vote, il serait intéressant d'encadrer les dépenses faites tout au cours de l'année électorale

Ainsi, nous recommandons :

- Que le ministre envisage de réduire le plafond des dépenses électorales permises dans le cadre du PL-83
- Que le PL-83 mette en place un encadrement des dépenses effectuées par les partis politique municipaux dès le début de l'année électorale.

Enfin, le projet de loi devrait s'attarder davantage aux particularités liées aux élections partielles. Au-delà de la contribution privée supplémentaire prévue pendant les périodes d'élections partielles, qui semble n'être possible qu'une seule fois par année financière, aucun financement public n'est prévu pour les élections partielles. De plus, les élections partielles ont souvent un coût beaucoup plus élevé que les campagnes générales.

Ainsi, nous recommandons :

- Que le PL-83 introduise un financement public dans le cas d'élections partielles, quelles que soient la période où elles surviennent et leur fréquence.
- Que le PL-83 permette le rehaussement du plafond de dépenses électorales dans le cas d'élections partielles au niveau municipal.